

Angervilliers | Boullay-les-Troux | Briis-sous-Forges | Courson-Monteloup | Fontenay-lès-Bris | Forges-les-Bains | Gometz-la-Ville
Janvry | Les Molières | Limours | Pecqueuse | Saint-Jean de Beauregard | Saint-Maurice-Montcouronne | Vaugrigneuse

Rapport annuel 2020

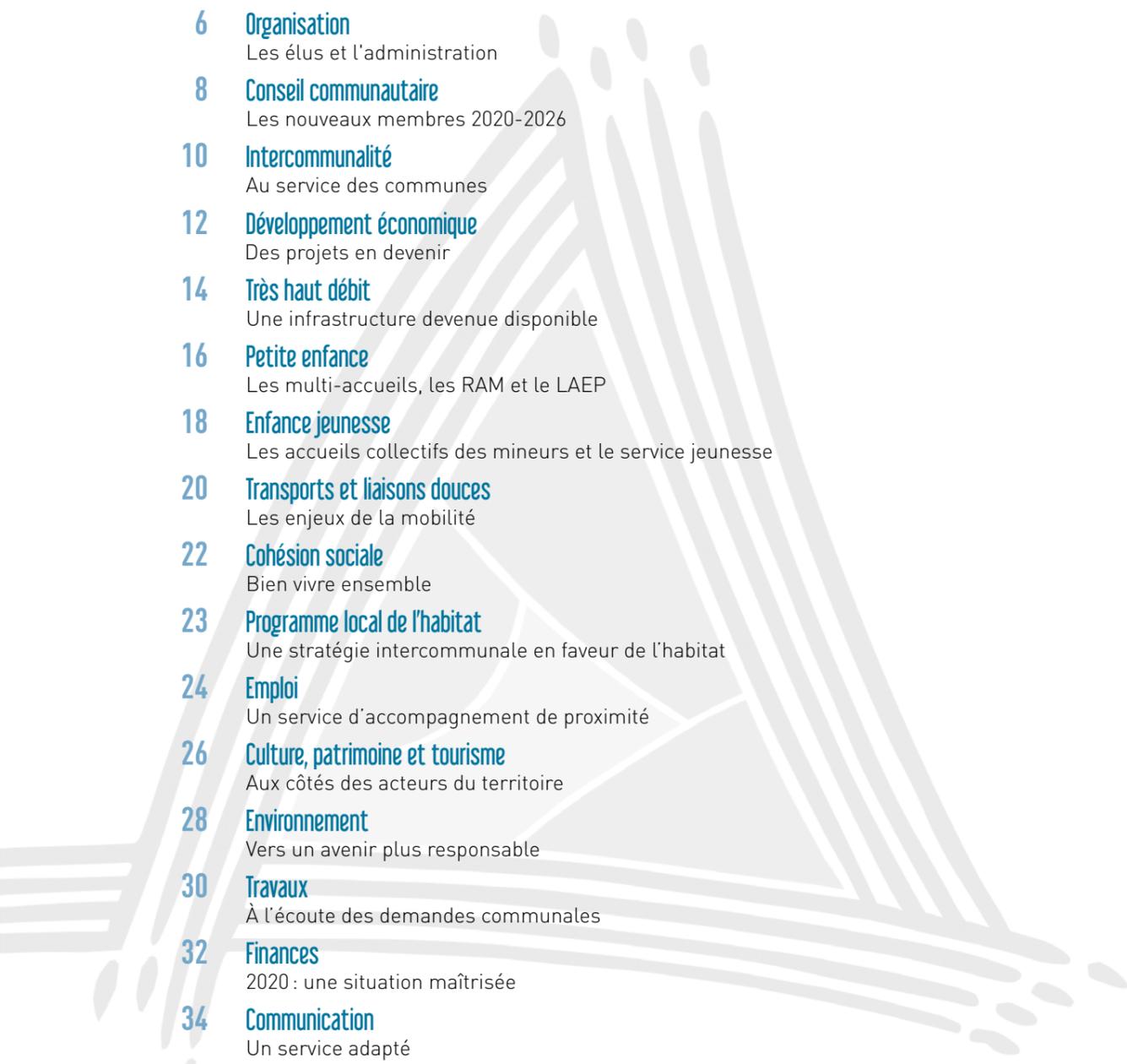
Communauté de
Communes du
**PAYS de
LIMOURS**



Communauté de Communes du Pays de Limours



Sommaire

- 
- 4 Territoire**
1 communauté, 14 communes
 - 5 Missions**
Des actions d'intérêt communautaire
 - 6 Organisation**
Les élus et l'administration
 - 8 Conseil communautaire**
Les nouveaux membres 2020-2026
 - 10 Intercommunalité**
Au service des communes
 - 12 Développement économique**
Des projets en devenir
 - 14 Très haut débit**
Une infrastructure devenue disponible
 - 16 Petite enfance**
Les multi-accueils, les RAM et le LAEP
 - 18 Enfance jeunesse**
Les accueils collectifs des mineurs et le service jeunesse
 - 20 Transports et liaisons douces**
Les enjeux de la mobilité
 - 22 Cohésion sociale**
Bien vivre ensemble
 - 23 Programme local de l'habitat**
Une stratégie intercommunale en faveur de l'habitat
 - 24 Emploi**
Un service d'accompagnement de proximité
 - 26 Culture, patrimoine et tourisme**
Aux côtés des acteurs du territoire
 - 28 Environnement**
Vers un avenir plus responsable
 - 30 Travaux**
À l'écoute des demandes communales
 - 32 Finances**
2020 : une situation maîtrisée
 - 34 Communication**
Un service adapté
 - 35 Imprimerie**
Un service pour les communes

1 communauté, 14 communes

L'intercommunalité

Dès le 9 novembre 1964, une douzaine de communes s'étaient regroupées autour de Limours afin de former le District rural du Canton de Limours et réaliser ensemble ce qu'elles ne pouvaient faire seules. Il est intéressant de noter qu'au départ, les communes voisines de Nozay, Marcoussis, Gometz-le-Châtel faisaient partie du District rural du Canton de Limours avant de malheureusement le quitter.

Territoire charnière entre le nord urbain de l'Essonne et le sud rural du département, le Pays de Limours bénéficie d'une qualité environnementale d'exception tout en se situant à seulement 30 km de Paris.

À l'avènement de la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, dite loi « Chevènement » les 12 communes du District ont opté pour la transformation en Communauté de Communes qui a pris effet au 1^{er} janvier 2002. Elles furent par la suite rejointes le 27 décembre 2002 par Saint-Maurice-Montcouronne et le 29 décembre 2006 par Angervilliers.

La Communauté de Communes du Pays de Limours (CCPL) est actuellement composée de 14 communes représentant 27 226 habitants* sur 118,54 km².

Le Pays de Limours se situe à seulement 30 km de Paris



* Population totale, source INSEE au 1^{er} janvier 2021.

Des actions d'intérêt communautaire

Pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, la Communauté de Communes du Pays de Limours a souhaité orienter ses compétences dans le respect des principes de cohérence territoriale et d'autonomie des villes mis en place depuis sa création.

Les 14 communes composant l'intercommunalité délèguent à la Communauté de Communes un certain nombre de compétences qu'elle exerce pour l'ensemble des communes et leurs populations. Ces compétences sont alors dites d'intérêt communautaire.

Les communes de la CCPL ont opté pour une communauté « renforcée », c'est-à-dire à taxe professionnelle unique. Elles ont solidairement mis en commun leur seule source de recettes potentiellement dynamique et porteuse d'emplois locaux à terme.

Compétences obligatoires

- 🏠 Développement économique.
- 🏡 Aménagement de l'espace.
- 📶 Aménagement numérique, réseaux et services de communications électroniques.
- 👥 Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage.
- ♻️ Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.
- 🌊 Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI).
- 🏠 Création et gestion de maisons de services au public.

Compétences optionnelles

- 🌿 Promotion et mise en valeur de l'environnement.
- 🏠 Politique du logement et du cadre de vie.
- 🏡 Création, aménagement et entretien de la voirie de desserte des zones d'activités intercommunales.
- 🎭 Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.
- 👥 Emploi, action sociale, petite enfance, accueil de loisirs, foyer de logement pour personnes âgées.

Autres compétences

- 🚌 Organisation de transports collectifs.
- 🎭 Actions culturelles.

Les élus et l'administration

Les élus

La Communauté de Communes du Pays de Limours (CCPL) est administrée par un Conseil communautaire composé de **35 délégués, élus en juin 2020** au suffrage universel direct.

Différée en raison des conditions sanitaires et du décalage du 2^e tour des élections municipales de 2020, l'élection de la Présidence et du Bureau communautaire de la CCPL a eu lieu le **15 juillet 2020**.

3 candidats se sont présentés à l'élection : Dany Boyer, maire d'Angervilliers, Yvan Lubraneski, maire des Molières, et Christian Schœttl, maire de Janvry.

Le Conseil communautaire a élu en son sein Dany Boyer, avec une majorité absolue de 19 voix, contre 13 voix pour Yvan Lubraneski et 3 voix pour Christian Schœttl.

La présidente anime le nouvel exécutif communautaire et mène à bien les projets de la Communauté de Communes.

Le Bureau communautaire

Le Bureau 2017-2020

Avant les élections de l'année 2020, le Bureau communautaire était composé du président, Bernard Vera, de 10 vice-présidents et de 6 autres membres.

Le Bureau 2020-2026, de nouveaux élus

Le 15 juillet 2020, les conseillers communautaires ont élu les membres du Bureau communautaire. Celui-ci est composé de la présidente, de 8 vice-présidents (nombre fixé par délibération) et des 5 maires des communes membres.

Le Bureau est chargé de la mise en œuvre et du suivi des actions de la CCPL.

Le Bureau 2017-2020

Président : Bernard Vera - Compétence générale et gestion du personnel - Communication

Vice-présidents

- 1^{er} Vice-président : **Léopold Le Compagnon**
Environnement et Mutualisation
- 2^e Vice-président : **Marcel Bayen**
Emploi et Maison de services au public
- 3^e Vice-présidente : **Chantal Thiriet**
Cohésion et politiques sociales
- 4^e Vice-président : **Yvan Lubraneski**
Développement économique
- 5^e Vice-président : **Pierre Audonneau**
Finances et Prospectives
- 6^e Vice-président : **François Frontera**
Travaux et Liaisons douces
- 7^e Vice-présidente : **Dany Boyer**
Petite enfance : Multi-accueil, RAM, LAEP
- 8^e Vice-président : **Alain Artoré**
Très Haut Débit et Énergies
- 9^e Vice-président : **Edwige Huot-Marchand**
Égalité femme/homme, Imprimerie et Collèges
- 10^e Vice-président : **William Berrichillo**
Transports et Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)

Conseillers communautaires délégués

- **Emmanuel Dassa** : Culture et Sports - Traitement des déchets
- **Marie Lespert-Chabrier** : Enfance, Jeunesse et Prévention
- **Christian Schœttl** : Tourisme et Patrimoine

Autres membres du bureau

- **Bernard Jacquemard**
- **Alain Vigot**
- **Jean-Marc Delaître**

Le Bureau 2020-2026

Présidente : Dany Boyer

Vice-présidents

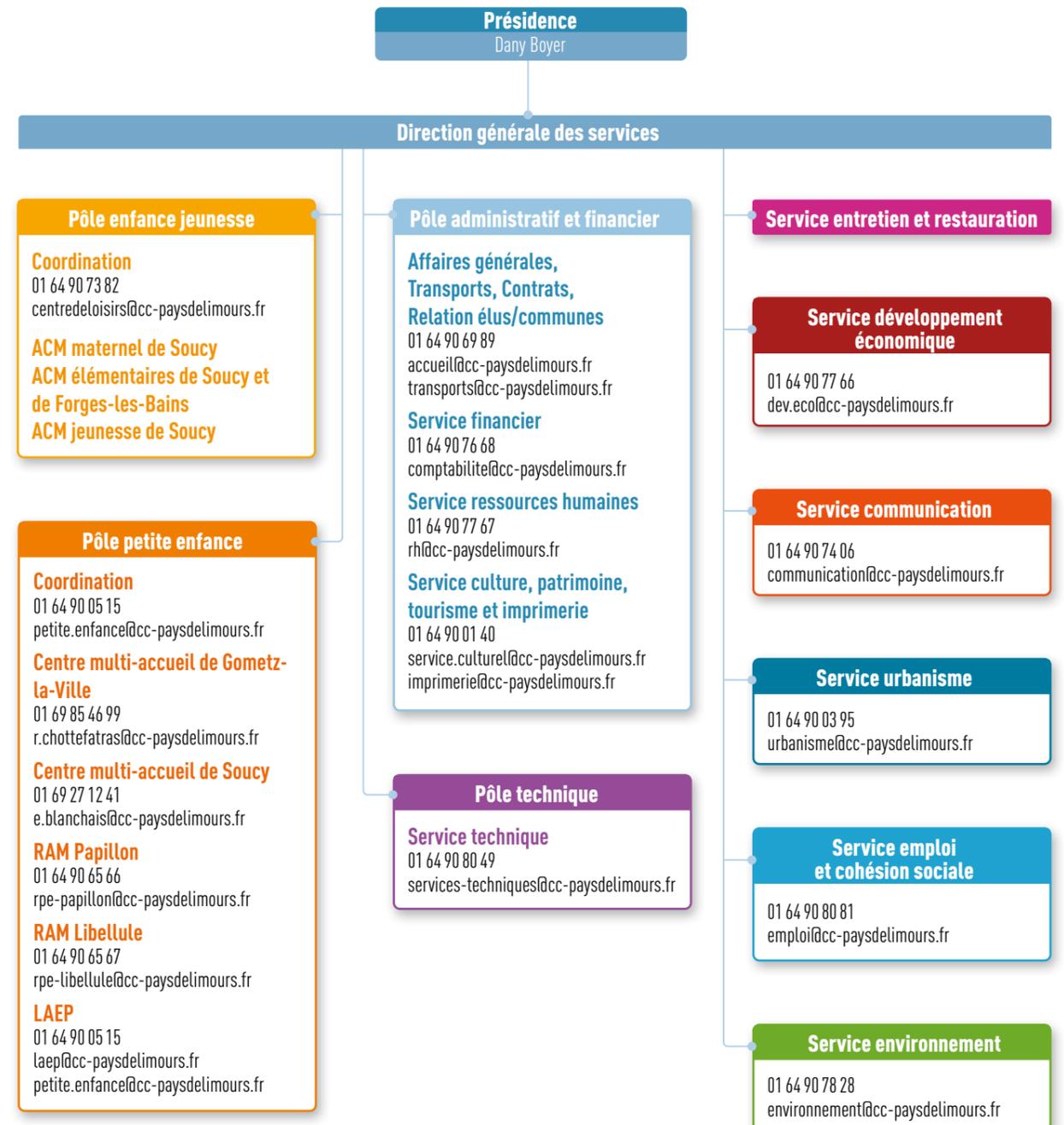
- 1^{re} Vice-présidente : **Chantal Thiriet** - Emploi, Social et Logement
- 2^e Vice-président : **William Berrichillo** - Organisation des transports (hors liaisons douces) et Développement économique
- 3^e Vice-présidente : **Edwige Huot-Marchand** - Culture, Patrimoine, Tourisme et Égalité femme/homme
- 4^e Vice-président : **Jean-Marc Delaître** - Finances et Mutualisation
- 5^e Vice-présidente : **Séverine Martin** - Éducation : Petite enfance, Enfance, Jeunesse, Prévention, Scolaire
- 6^e Vice-président : **François Frontera** - Liaisons douces, Travaux et Entretien du patrimoine bâti et non bâti
- 7^e Vice-président : **Alain Artoré** - Réseaux, Énergies et Grands projets
- 8^e Vice-président : **Thierry Degivry** - Environnement (hors énergies renouvelables) et PCAET

Autres membres du Bureau

- **Hugues-Alexandre Rousseau**
- **Emmanuel Dassa**
- **Christian Schoettl**
- **Yvan Lubraneski**
- **Thérèse Blanchier**

L'administration

Afin de mettre en œuvre les décisions et orientations votées par les élus en Conseil communautaire, l'administration de la Communauté de Communes du Pays de Limours est composée d'agents aux compétences pluridisciplinaires. Fin 2020, la CCPL comptait 56 agents dont 38 titulaires et 18 contractuels.



Les nouveaux membres 2020-2026



Dany Boyer
→ Présidente
• Maire d'Angervilliers
• Vice-présidente du Conseil départemental de l'Essonne déléguée à la protection de l'enfance, à la solidarité et à l'insertion



Chantal Thiriet
→ 1^{re} Vice-présidente
Emploi, Social et Logement
• Maire de Limours



William Berrichillo
→ 2^e Vice-président
Transports (hors liaisons douces) et Développement économique
• Maire de Saint-Maurice-Montcouronne



Edwige Huot-Marchand
→ 3^e Vice-présidente
Culture, Patrimoine, Tourisme et Égalité femme/homme
• Maire de Gometz-la-Ville



Jean-Marc Delaître
→ 4^e Vice-président
Finances et Mutualisation
• Maire de Pecqueuse



Séverine Martin
→ 5^e Vice-présidente
Éducation : Petite enfance, Enfance, Jeunesse, Prévention et Scolaire
• Maire de Forges-les-Bains



François Frontera
→ 6^e Vice-président
Liaisons douces, Travaux et Entretien du patrimoine bâti et non bâti
• Maire de Saint-Jean de Beauregard



Alain Artoré
→ 7^e Vice-président
Réseaux, Énergies et Grands projets
• Maire de Courson-Monteloup



Thierry Degivry
→ 8^e Vice-président
Environnement (hors énergies renouvelables) et PCAET
• Maire de Fontenay-lès-Briis



François Raynal
• Angervilliers



Virginie Janssen
• Briis-sous-Forges



Erwan Le Bihan
• Briis-sous-Forges



Christophe Pieprz
• Briis-sous-Forges



Mélina Vera
• Briis-sous-Forges



Catherine Dupont
• Fontenay-lès-Briis



Christian Chardin
• Forges-les-Bains



Rémi Pisano
• Forges-les-Bains



Valérie Rigal
• Forges-les-Bains



Pierre Audonneau
• Forges-les-Bains



Nelson Segundo
• Gometz-la-Ville



Frédérique Proust
• Les Molières



Gilles Audebert
• Limours



Philippe Ballezio
• Limours



Frédérique Boivin
• Limours



Pierrette Grostefan
• Limours



Jean-Raymond Hugonet
Sénateur de l'Essonne
• Limours



Hugues-Alexandre Rousseau
• Maire de Boullay-les-Troux



Emmanuel Dassa
• Maire de Briis-sous-Forges



Christian Schoettl
• Maire de Janvry



Yvan Lubraneski
• Maire des Molières



Thérèse Blanchier
• Maire de Vaugrigneuse



Claude Magnette
• Limours



Stéphane Patris
• Limours



Simone Cassette
• Limours



Dominique Martini
• Saint-Maurice Montcouronne

Au service des communes

En 2020, le soutien aux 14 communes de la Communauté de Communes du Pays de Limours reste un axe majeur de la politique intercommunale afin de faire face aux baisses drastiques des aides de l'État.

Les actions en faveur des communes se matérialisent par différentes orientations concrètes comme la prise en charge des instructions du droit des sols, la constitution de groupements de commandes, la mise en place de fonds de concours et la signature de partenariats divers.

Urbanisme

11 communes utilisent le service d'instruction du droit des sols : Angervilliers, Boullay-les-Troux, Briis-sous-Forges, Courson-Monteloup, Fontenay-lès-Briis, Forges-les-Bains, Gometz-la-Ville, Les Molières, Pecqueuse, Saint-Maurice-Montcouronne et Vaugrigneuse.

Le service d'instruction du droit des sols a instruit 167 documents d'urbanisme en 2020 dont :

- 156 permis de construire.
- 17 permis d'aménager.
- 2 permis de démolir.



Le coût par document instruit est de 133 euros. Cela a ainsi généré 23 275 euros de recettes en 2020 contre 22 211 euros en 2019. Ce montant de participation est très raisonnable comparé à un service externalisé.

Sur le site Internet de la CCPL, les administrés peuvent retrouver les documents d'urbanisme des 11 communes comme les plans de zonage, les règlements du Plan

local d'urbanisme (PLU) et les plans de Servitudes d'utilité publique (SUP).

Service urbanisme

urbanisme@cc-paysdelimours.fr
01 64 90 03 95

Mutualisation des achats

La première étape d'une démarche de mutualisation passe par les groupements de commandes. Ainsi, sans perdre la maîtrise de ses achats, chaque commune peut tirer des bons de commande sur un marché global porté par l'intercommunalité en profitant de l'effet d'échelle, fruit de la mise en commun. La CCPL s'attache à créer des groupements de commandes pour des dépenses dont les montants annuels sont significatifs pour les communes.

Restauration collective

La CCPL a renouvelé le groupement de commandes pour la préparation et la livraison de repas en liaison froide. La CCPL pour ses 2 multi-accueils et ses centres de loisirs ainsi que 6 communes (Boullay-les-Troux, Courson-Monteloup, Fontenay-lès-Briis, Les Molières, Pecqueuse, Saint-Maurice-Montcouronne et Vaugrigneuse) ont adhéré à ce groupement de commandes relatif à la restauration collective.



L'accord-cadre a initialement été attribué à la société SHCB le 6 janvier 2020.

Le cahier des charges du marché n'a malheureusement pas été respecté par SHCB. La CCPL a donc décidé de résilier le marché le 21 février 2020.

Une convention tarifaire a été mise en place avec

la société Convivio du 24 février 2020 au 30 octobre 2020, le temps que la CCPL puisse monter un nouvel accord-cadre.

L'accord-cadre final a été confié à Yvelines Restauration le 2 novembre 2020.

Le nouveau marché est donc conclu avec Yvelines Restauration à compter du 2 novembre 2020 pour une durée d'un an. Il peut être reconduit trois fois, par tacite reconduction pour une période d'un an, sans que sa durée totale ne puisse excéder 4 ans.

Fonds de concours

L'article 186 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales prévoit qu'afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre un EPCI et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du Conseil communautaire et des Conseils municipaux concernés. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assuré, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours. La notion d'utilité dépassant l'intérêt communal et introduite par la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, disparaît. Le versement d'un fonds de concours peut donc se faire sans lien avec une compétence exercée par l'EPCI. Pour l'exercice 2020, la CCPL peut venir en aide à ses communes membres pour un montant de 500 000 € selon la répartition qui suit, au moment où celles-ci souffrent de la baisse drastique des dotations de l'État.

Participation aux centres de loisirs communaux

Communes	Montant des fonds de concours
Angervilliers	51 781 €
Boullay-les-Troux	18 505 €
Briis-sous-Forges	51 692 €
Courson-Monteloup	9 804 €
Fontenay-lès-Briis	31 960 €
Forges-les-Bains	38 360 €
Gometz-la-Ville	21 978 €
Janvry	12 717 €
Les Molières	51 027 €
Limours	150 093 €
Pecqueuse	8 097 €
Saint-Jean de Beaugerard	12 604 €
Saint-Maurice-Montcouronne	20 579 €
Vaugrigneuse	20 803 €
Total	500 000 €

Répartition des fonds de concours attribués aux 14 communes en 2020

La CCPL s'est engagée dans la gestion d'Accueils collectifs de mineurs (ACM), dits centres de loisirs. Cependant elle n'a pas la capacité d'accueillir la totalité des jeunes du territoire. Certaines communes ont donc des centres de loisirs ouverts le mercredi. Cette compétence étant intercommunale, la CCPL souhaite ainsi intervenir financièrement dans le coût de ces accueils communaux à hauteur de 38 766 euros, afin de respecter une équité.

Communes	Montant des fonds de concours ACM
Briis-sous-Forges	10 836 €
Forges-les-Bains	7 907 €
Limours	12 377 €
Les Molières	6 398 €
Pecqueuse	1 249 €
Total	38 766 €

Répartition des fonds de concours attribués pour les accueils collectifs de mineurs communaux

Solidarité intercommunale

Distribution de masques de protection à l'ensemble des habitants du territoire

La CCPL est très active pour protéger au mieux la santé de ses agents et l'ensemble des habitants du territoire.

À l'image des mesures prises sur l'ensemble du territoire national, la Communauté de Communes du Pays de Limours et l'ensemble de ses 14 communes ont veillé à l'approvisionnement de masques de protection dans le cadre de la lutte contre le coronavirus.

Avec chacune des 14 mairies, la CCPL a procédé à des commandes groupées de masques, conformes aux recommandations AFNOR, destinés aux agents et aux habitants ainsi que de gel hydroalcoolique.

L'ambition de la CCPL était de fournir gratuitement 2 masques en tissu lavables pour chaque habitant, financés à 50 % par elle et 50 % par les communes.



La commande a été passée via la centrale d'achat du Département de l'Essonne. Cette démarche collective et solidaire a été menée avec la majorité des acteurs du territoire du Pays de Limours, permettant une logistique agile et efficace.

L'objectif prioritaire était de fournir un masque par habitant au moment de la sortie du confinement le 11 mai 2020 et un second courant mai ou début juin 2020.

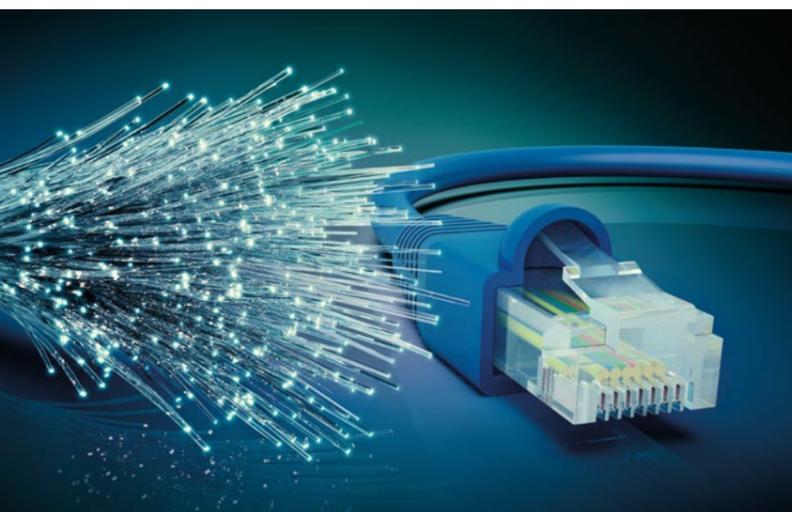
Une infrastructure devenue disponible

La CCPL a fait du très haut débit une priorité. Elle s'est engagée depuis 2017 pour déployer un réseau d'initiative publique, en partenariat avec le Département de l'Essonne, au sein du Syndicat Essonne Numérique.

La totalité des 14 communes de notre intercommunalité est désormais éligible au réseau de fibre optique et chaque usager (particulier, entreprise ou collectivité) peut bénéficier d'un accès au Très Haut Débit (THD).

Les études d'ingénierie en 2020

2020 a été l'année d'aboutissement des études d'ingénierie pour les 4 jalons du projet.



Jalon 1 et Jalon 2

Les études avant travaux ont été finalisées en 2019.

Jalon 3

Les études avant travaux ont été finalisées en février 2020. Sur le début de l'année ont été finalisés les plans d'intervention pour le déploiement : plan de travaux de génie civil, plan de passage des câbles en aérien, câbles en souterrain et dossier d'emplacement des armoires.

Jalon 4

Les études avant travaux ont été achevées en octobre 2020. Au cours de l'année ont été réalisés le relevé de boîtes aux lettres, les vérifications terrain

des infrastructures mobilisées (qualité des fourreaux, qualité des poteaux) et la préparation des plans d'intervention pour le déploiement.

Les travaux de déploiement

En 2020, le déploiement de la fibre optique a poursuivi sa lancée malgré le contexte de crise sanitaire.

Au cours de l'année, le déploiement a souffert de la situation liée au Covid-19 et notamment des périodes de confinement et de restrictions. Un **plan de continuité d'activité** a été piloté par le SMO Essonne Numérique pour accompagner les entreprises en difficulté.

- **Sur le jalon 1**, le déploiement a été finalisé ainsi que la majorité des complétudes de déploiement pour parvenir à une couverture de plus de 97 %. Les complétudes concernaient notamment les déploiements dans les parties communes des copropriétés, les déploiements en aérien qui nécessitaient des remplacements de poteaux ou bien encore des déploiements qui impliquaient des réparations de fourreaux et enfin des cas particuliers.

L'ouverture commerciale du jalon 1 a permis le raccordement de 30 à 40 % des usagers en moins d'un an. Il a cependant été constaté des problématiques de raccordement relevant de la responsabilité des opérateurs commerciaux et de l'exploitant.

- **Sur le jalon 2**, en fin d'année 2020, le déploiement a été finalisé et validé sur le terrain à concurrence de 90 %, et les plans finaux intégrés pour permettre une ouverture commerciale courant 1^{er} semestre 2021.

- **Sur le jalon 3**, les travaux ont été achevés pour 90 % du périmètre et le Syndicat Essonne Numérique s'est coordonné avec l'exploitant pour les validations terrain.

- **Sur le jalon 4**, les travaux ont démarré au cours du dernier trimestre de l'année 2020.

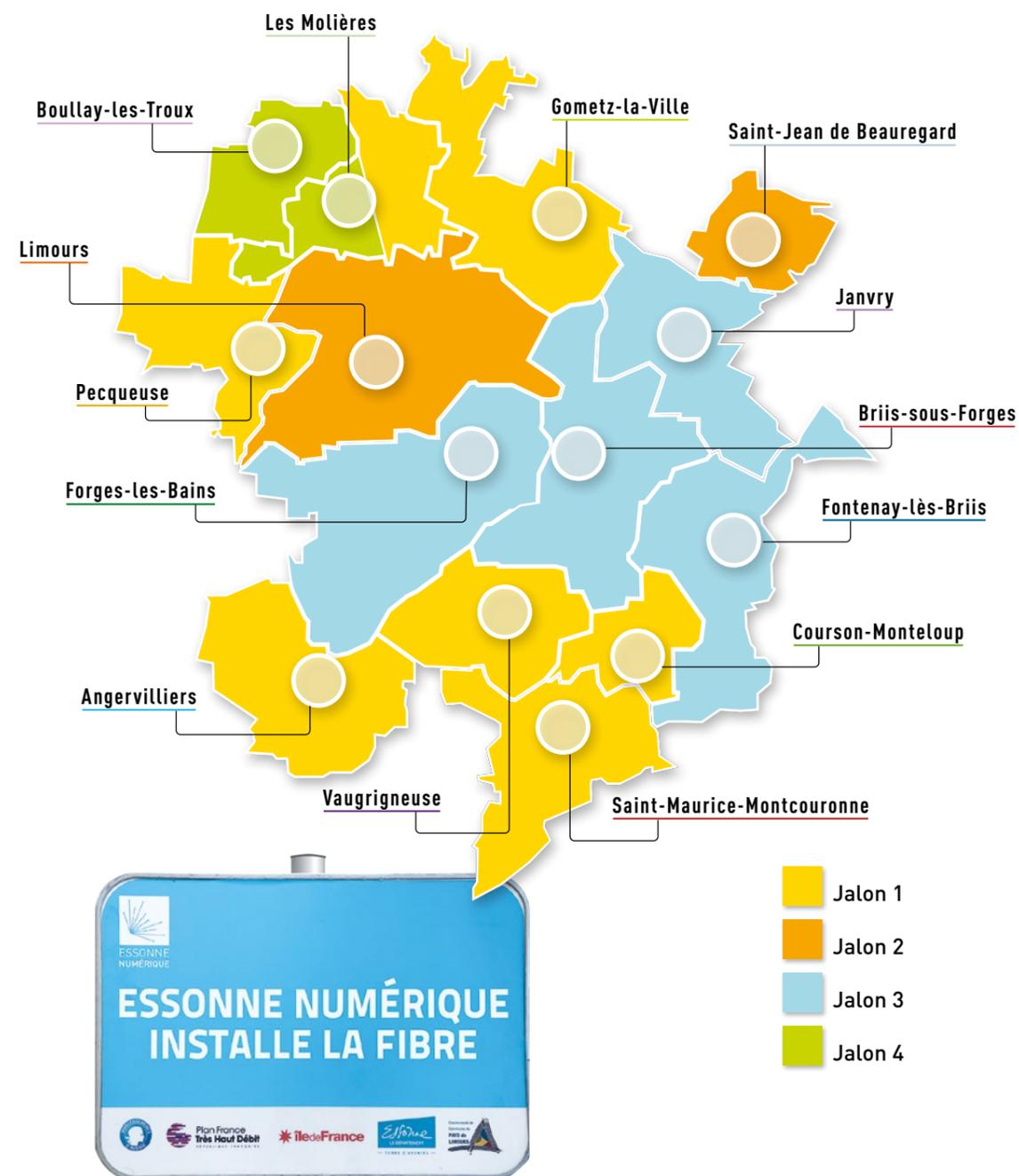
Coût du déploiement

En 2020, il a été investi environ 22,5 millions d'euros HT sur le réseau essonnien. En fin d'année 2020, le montant total HT de l'investissement s'est élevé à 54,5 millions d'euros.

essonnenumerique@cd-essonne.fr

Pour suivre en direct le déploiement de la fibre, rendez-vous sur : essonnenumerique.com

La contribution financière de la CCPL est répartie sur 10 ans : 110 000 €/an de 2019 à 2028.



Les multi-accueils, les RAM et le LAEP

Dans le cadre de l'exercice de ses compétences en matière de petite enfance, la Communauté de Communes du Pays de Limours a la volonté de renforcer ses missions de service à la population, dans l'intérêt constant des familles.

La CCPL accueille les tout-petits au sein de ses deux multi-accueils intercommunaux et d'un multi-accueil parental. Elle propose un soutien aux familles et assistantes maternelles grâce à ses deux Relais assistantes maternelles (RAM) et à son Lieu d'accueil enfants parents (LAEP).

L'année 2020 a été déroutante pour tous ; le contexte sanitaire a contraint la CCPL à plusieurs phases de réorganisation de ses structures pour maintenir un service aux familles et professionnels malgré ce contexte.

Les services se sont adaptés au cadre d'accueil national mis en place successivement au cours de l'année et aux besoins des familles qui ont subi les périodes de chômage technique ou partiel et de télétravail.

Multi-accueils

Implantés à Gometz-la-Ville et Fontenay-lès-Briis, les 2 multi-accueils (crèches) intercommunaux accueillent sur 75 places les enfants des 14 communes du territoire. Les élus de la CCPL se réunissent chaque année en commission pour l'attribution des places en crèches. Ils ont attribué les 75 places en fonction des besoins des familles et des places disponibles pour chaque commune. Pour la rentrée de septembre 2020, la CCPL a reçu 268 dossiers de pré-inscription pour les enfants nés en 2018, 2019 et 2020 (contre 285 dossiers en 2019).

Ainsi, 32 nouveaux enfants ont rejoint les structures portant le nombre d'enfants à 77 au total.

Les enfants sont accueillis en journée complète ou quelques heures en accueil occasionnel.

La CCPL favorise les échanges de compétences et de personnels selon les projets et besoins d'encadrement des structures. Elle favorise également le partage du matériel pédagogique, des informations collectées en journée pédagogique et des expériences de chacun.

Le contexte sanitaire de l'année 2020 a renforcé ce travail de concertation et de mise en cohérence des fonctionnements pour répondre au mieux aux missions d'accueil dans des conditions sanitaires draconiennes.

Les services n'ont pas pu organiser les moments festifs, conférences... qui maillent habituellement une année.

Relais assistantes maternelles (RAM)

Sur les 14 communes, le besoin de places d'accueil pour les tout-petits est constant. C'est pourquoi, depuis 2002, la CCPL soutient les assistantes maternelles avec ses deux Relais assistantes maternelles (RAM).

Lieux d'information, de rencontre et d'échange sur l'accueil du jeune enfant, les RAM sont destinés aux parents employeurs et assistantes maternelles.

Fin 2020, 104 assistantes maternelles agréées proposaient 355 places d'accueil pour les enfants de la CCPL, contre 109 assistantes maternelles et 368 places en 2019. Les 2 animatrices des RAM Libellule et Papillon proposent un soutien dans les démarches administratives des parents employeurs et des assistantes maternelles (contrats, déclarations CAF, etc.). Elles tiennent à jour la liste des assistantes maternelles agréées exerçant sur le territoire avec le nombre de places disponibles.

Afin d'accompagner les assistantes maternelles, parfois isolées, les RAM proposent de nombreuses activités. En 2020, des ateliers favorisant la socialisation des enfants et la professionnalisation des assistantes maternelles ont été organisés les lundi, mardi, jeudi et vendredi sur 6 sites à Angervilliers, Briis-sous-Forges, Fontenay-lès-Briis, Forges-les-Bains, Les Molières

et Limours (une fois par trimestre). Des matinées motricité et découvertes d'albums sont organisées en partenariat avec les bibliothèques d'Angervilliers, Briis-sous-Forges, Gometz-la-Ville et Vaugrigneuse.

Les autres événements collectifs habituellement organisés, spectacles, fête de Noël, pique-niques, conférences, kermesses... ont tous été annulés au fur et à mesure de l'évolution des conditions restreintes d'accueil des publics.

Les animatrices ont gardé un lien régulier avec les assistantes maternelles. Elles ont mis en place de nouveaux projets et outils informatiques pour garder le contact avec chacun : réalisation de comptines et chansons en vidéo envoyées chaque lundi, prêts à domicile de jeux et livres pour les enfants, envoi régulier des guides ministériels, protocoles, mesures sanitaires, information CAF, PMI, Pajemploi, idées d'activités.

Un concours de décorations de Noël a conclu l'année 2020 avant la reprise des matinées d'animation en janvier 2021.

En 2021, les RAM deviendront les RPE : Relais petite enfance.

Multi-accueil parental

Géré par une association de parents et implanté à Boullay-les-Troux dans des locaux appartenant à la CCPL, le multi-accueil Les Oisillons propose 20 places pour des enfants du territoire âgés entre 15 mois et 4 ans. Les familles s'investissent dans le fonctionnement de l'association aussi bien pour l'accueil des enfants au quotidien en soutien à l'équipe de professionnels que pour le volet administratif et la gestion technique du bâtiment.

Lieu d'accueil enfants parents (LAEP)

Depuis 2017, un Lieu d'accueil enfants parents (LAEP) intercommunal appelé À Petits Pas est ouvert aux familles du territoire. Il est situé dans les locaux du pôle social mis à disposition par la commune de Forges-les-Bains au 1 rue du Général Leclerc.

Le LAEP est un service gratuit mis en place par la CCPL en partenariat avec la CAF de l'Essonne. Il est destiné aux enfants de 0 à 6 ans accompagnés d'au moins une personne en ayant la responsabilité (parents, grands-parents ou assistante maternelle). L'accès est libre et sans inscription, deux mercredis matin par mois de 10h à 12h en 2020.

2 animatrices proposent des jeux et activités aux enfants et adultes présents afin de permettre les échanges entre les participants. Selon sa disponibilité et ses envies, chaque famille a la possibilité de passer un moment dans ce lieu chaleureux.

En 2020, les matinées d'accueil ont pu se dérouler de

janvier à mars, de juin à juillet, puis de septembre à fin octobre. Ce lieu ouvert aux familles souhaitant un soutien, des rencontres et des activités pour leur enfant n'a pu maintenir son fonctionnement habituel en raison de la crise sanitaire.

Extension du LAEP

Le LAEP a été agrandi en 2020 pour doubler sa surface au sol et permettre de repenser ses temps d'ouverture et d'accueil des familles.

Au printemps 2021, les travaux s'achèvent. L'inauguration a dû être reportée en raison de la pandémie de Covid-19. Au 2^e semestre 2021, les horaires d'ouverture sont déjà étendus comme prévu. Dans un premier temps, le LAEP est ouvert tous les mercredis en dehors des vacances scolaires.

Rencontres entre familles et professionnels

Forum petite enfance

Samedi 7 mars 2020

La CCPL a reçu les familles et professionnels de la petite enfance lors de son traditionnel forum petite enfance consacré aux modes d'accueil des tout-petits. Cet événement, fort en échanges, participe de la volonté de la CCPL d'offrir une réponse aux besoins d'accueil : accueil individuel chez une assistante maternelle ou accueil collectif en multi-accueil parental ou intercommunal. Les parents ou futurs parents découvrent également les services gratuits que leur propose la Communauté de Communes grâce à son lieu d'accueil enfants parents.



Forum petite enfance le 7 mars 2020.

La PMI et la CAF de l'Essonne étaient également présents pour apporter un volet d'informations institutionnelles aux familles ; ce contact direct fluidifie bien souvent les démarches administratives.

Réunions d'information

En partenariat avec la PMI, le Conseil départemental de l'Essonne et la CAF, la CCPL invite 3 fois par an les futurs et jeunes parents du territoire à des réunions d'information et d'échange sur la naissance d'un enfant. En 2020, cette action n'a pas eu lieu.

Service petite enfance

petite.enfance@cc-paysdelimours.fr
01 64 90 05 15

Les accueils collectifs de mineurs et le service jeunesse

Le service enfance jeunesse de la Communauté de Communes du Pays de Limours (CCPL) regroupe les Accueils collectifs de mineurs (ACM) maternel, élémentaire et le service jeunesse. Il reçoit les enfants scolarisés à partir de la petite section de maternelle jusqu'à l'âge de 17 ans. Il est ouvert de 7h30 à 19h les mercredis, ainsi que pendant les vacances scolaires selon certaines modalités d'inscription.

Organisation des services

Une équipe encadre les enfants les mercredis et durant les vacances scolaires. Ils sont sous la responsabilité de la coordinatrice des ACM, qui a également les fonctions de directrice élémentaire à l'année.



L'ACM maternel est situé au sein du pôle petite enfance au domaine de Soucy. Il a une capacité d'accueil de **104 enfants** depuis 2019. Les enfants peuvent profiter d'un grand nombre de salles d'activités : une salle salissante, une salle de motricité, un espace extérieur en sol souple et gazonné.

L'ACM élémentaire a une capacité d'accueil de **168 enfants** depuis 2019. Le grand espace du bâtiment sur le domaine de Soucy permet aux enfants de s'épanouir autour de la salle de création, de la bibliothèque et du gymnase.



Les enfants des ACM préparent Noël 2020.

Le service jeunesse a une capacité d'accueil de 30 jeunes. Hormis les 15 premiers jours d'août, il est ouvert aux mêmes horaires que les autres ACM à savoir de 7h30 à 19h. Le lieu d'accueil situé à Soucy est séparé en 4 salles bien définies entre la ludothèque, la salle de création, la salle de détente et d'activités, et la « cuisine ».

Les jeunes sont encadrés par une équipe d'animation majoritairement diplômée et employée par la CCPL, et ils bénéficient d'activités variées. Les actions proposées et l'organisation de la vie quotidienne visent à favoriser l'épanouissement et l'autonomie de l'enfant tout en lui permettant l'apprentissage de la vie en collectivité. Sur chaque accueil de loisirs, le projet pédagogique présente les objectifs que se fixe l'équipe d'animation en faveur des enfants, et il s'inscrit dans la cohérence du projet éducatif de la CCPL.

Cependant, compte tenu de la situation sanitaire durant l'année 2020, les services ACM se sont adaptés pour l'accueil et les activités pédagogiques.

Une continuité en 2020...

Les rythmes scolaires ont changé dans les écoles du territoire depuis la rentrée scolaire 2018. En maternelle comme à l'élémentaire, l'école se déroule désormais sur 4 jours, les lundis, mardi, jeudi et vendredi.

N'ayant plus d'école le mercredi, cette journée est redevenue une journée complète d'accueil de loisirs. Ce changement de rythme scolaire, associé à l'augmentation de population sur certaines communes, a provoqué une augmentation des demandes des parents pour l'accueil de loisirs.

Depuis le 6 février 2019, la CCPL a mis en place un **accueil de loisirs élémentaire décentralisé à Forges-les-Bains**, permettant ainsi de supprimer les files d'attente concernant les inscriptions pour les élémentaires. Ce centre intercommunal a une capacité d'accueil de **40 enfants** les mercredis, et il est situé dans les locaux de l'ACM communal avec un encadrement du service périscolaire de la commune de Forges-les-Bains. Cependant, ce centre ne fonctionnant pas pendant les vacances scolaires, les enfants du primaire restent accueillis au domaine de Soucy sur ces périodes.

Règlement intérieur

Depuis le 6 février 2019, un nouveau règlement intérieur est applicable aux accueils de loisirs intercommunaux comprenant le centre délocalisé de Forges-les-Bains. **Pour rappel, les inscriptions sont définitives 15 jours avant le début de chaque période de vacances.**

Portail famille



Le portail famille est un service en ligne facilitant les démarches des parents pour l'inscription de leurs enfants en accueil de loisirs maternel, élémentaire et jeunesse, les mercredis et les vacances scolaires (suivi des inscriptions, réservations et annulations).

Cet espace famille est directement accessible depuis le site Internet. Un identifiant et un mot de passe sont délivrés aux familles à l'issue de la réception (sur rendez-vous) du dossier d'inscription.

Formation sur le territoire

Depuis de nombreuses années, le service enfance jeunesse est un lieu d'accueil et de formation pour des stagiaires BPJEPS (Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport) loisirs tous publics. Cette année, 2 stagiaires ont obtenu leur diplôme.



Projets en commun

Les projets entre les trois accueils de loisirs sont de deux types :

- organisation d'événements ;
- création de passerelles pédagogiques.

La démarche de ces projets est centrée sur le rythme de l'enfant. Le but est de voir de réels effets positifs sur l'adaptation des enfants, mais aussi sur le développement de l'apprentissage autour du projet de l'enfant. Les passerelles pédagogiques sont régulièrement organisées entre les 3 accueils de loisirs en transversalité afin de :

- créer des liens ;
- découvrir et s'adapter aux locaux ;
- permettre l'appropriation par les enfants de règles bien identifiées et déterminées selon les temps, les lieux et les animateurs ;
- développer l'autonomie et l'apprentissage des enfants.

À partir du mois de mars, l'ACM élémentaire ouvre ses portes le mercredi aux enfants de grande section où des animations communes (goûters, grands jeux, visite ludique) sont organisées par les équipes des accueils de loisirs maternel et élémentaire, pilotes du projet. Les équipes d'animateurs font en sorte que les enfants de grande section prennent connaissance des locaux afin de se familiariser avec le fonctionnement de l'accueil de loisirs élémentaire.

Cependant compte tenu de la crise sanitaire depuis mars 2020, les ACM ont dû s'adapter à la réglementation, à la distanciation physique obligatoire et aux règles d'hygiène en vigueur. De ce fait certaines actions sont en suspens pour éviter tout risque de contamination.

Pour toute information sur les accueils de loisirs, les familles peuvent contacter le secrétariat des ACM :
centredeloisirs@cc-paysdelimours.fr
01 64 90 73 82

Les enjeux de la mobilité

Améliorer la mobilité de chacun reste un facteur incontournable dans la transformation de nos modes de déplacements et dans la réduction des gaz à effet de serre. Même si nous avons vécu une année bien particulière, nous devons continuer à chercher à modifier nos comportements en adoptant tous ces nombreux moyens de déplacement qui existent autour de nous.

Les lignes régulières de bus

La **Savac** (transports scolaires et navettes sociales) et **Île-de-France Mobilités**, avec son prestataire Albatrans, sont autant d'acteurs qui œuvrent pour le fonctionnement du réseau local de lignes régulières de bus :

- **Transport scolaire** : des lignes régulières permettent aux élèves des 14 communes de la CCPL de rejoindre leurs établissements scolaires (collèges Jean-Monnet à Briis-sous-Forges, Michel-Vignaud à Limours et Les Goussons à Gif-sur-Yvette ainsi que le Lycée Jules-Verne à Limours).
- **Transport piscines** : des cars permettent aux classes des écoles primaires de se rendre aux piscines de Chevreuse, Breuillet, Dourdan, Les Ulis et Orsay.
- **Navettes sociales** : un service de **transport gratuit** permet de rejoindre le centre commercial Les Ulis 2 (tous les mardis) et le marché de Limours (tous les jeudis).

La gare autoroutière

Un service à la hauteur des attentes des administrés

Rejoindre en 13 minutes, par la ligne express 91.03, la gare TGV/RER de Massy-Palaiseau est un atout fort de notre territoire. Elle est devenue un point incontournable pour tous les habitants comme pour ceux



des territoires qui nous entourent. Son succès est reconnu de tous et apporte des facilités de mobilité incontestables. La crise a provoqué une diminution de la fréquentation de l'ordre de 20 % par rapport à 2019, mais le service a été maintenu tout au long de l'année écoulée.

Les bus à étage

Depuis fin 2020, l'intégralité de la flotte affectée à la ligne express 91.03 est désormais composée de **15 véhicules à étage, soit une augmentation de la capacité de 300 usagers** par jour.



Tarif unique

Un **tarif unique de 2 euros**, quelle que soit la destination, a été mis en place par Île-de-France Mobilités, l'autorité organisatrice des transports de la région.

Nouvelle offre Transport à la demande (TàD)

Depuis le 31 août 2020, la Communauté de Communes du Pays de Limours, en partenariat avec **Île-de-France Mobilités** et le **Parc Naturel Régional (PNR) de la Haute Vallée de Chevreuse**, a mis en œuvre une **phase d'expérimentation du Transport à la demande (TàD)**. Dans la plupart des communes rurales de la CCPL, les transports en commun sont une vraie difficulté : pas

assez de bus pour répondre aux besoins des habitants, mais pas non plus assez de passagers dans les bus pour être viables financièrement...

Le TàD est une formule de transport innovante qui propose à presque toutes les communes de la CCPL une sorte de **sur-mesure collectif**. Comme le taxi, il faut réserver ce service : il n'y a pas de rotation fixe. Plusieurs personnes sont prises en charge pour mutualiser les coûts : des arrêts sont prédéterminés afin que la plateforme de réservation puisse combiner les demandes et les trajets.

L'expérimentation du TàD sur le territoire sera menée durant deux années. Trois véhicules légers 100 % électriques ont été affectés à ce service.



Inauguration du TàD le 12 septembre 2020 à la gare autoroutière.

Le service fonctionne toute l'année du 20 août au 20 juillet, du lundi au vendredi selon le schéma suivant :

- **Heures de pointe de 7 h à 9 h 30 et de 16 h 30 à 19 h 45**
- **Rabattement sur la gare autoroutière à Briis-sous-Forges et sur le RER C, gare de Breuillet-Village.**
- **Heures creuses de 9 h 30 à 16 h 30**

Les déplacements s'effectuent sur **un ensemble de communes de la CCPL**.

Des arrêts prédéfinis

215 points d'arrêts sont matérialisés (avec des évolutions à prévoir).

Toutes les informations nécessaires aux modalités de réservation sont à retrouver sur le site Internet de la CCPL. La validation du titre de transport dans le véhicule est obligatoire.

Inauguration du TàD

Les 2 lignes de transport à la demande du **Pays de Limours** et de la **Vallée de Chevreuse** ont été inaugurées le 12 septembre 2020 à la gare autoroutière à Briis-sous-Forges ainsi qu'à la gare RER B à Saint-Rémy-lès-Chevreuse.

Liaisons douces

Le plan vélo intercommunal

En 2019, la Communauté de Communes adoptait son plan vélo et son schéma directeur des liaisons douces intercommunales. Ce schéma a pour vocation de mailler le territoire de la CCPL en reliant les 14 communes à trois pôles de mobilité structurants : la gare autoroutière à Briis-sous-Forges, le lycée Jules Verne à Limours et la Véloscénie reliant Paris au Mont-Saint-Michel, en passant par Gometz-la-Ville, Limours et Pecqueuse.

Une nouvelle liaison douce intercommunale

Une nouvelle liaison douce intercommunale à Boullay-les-Troux a été inaugurée le samedi 10 octobre 2020 en présence de nombreux élus et cyclistes.

Cette nouvelle liaison cyclopedestre voit le jour entre Boullay-les-Troux (gare) et la limite des départements de l'Essonne et des Yvelines.



Inauguration de la liaison douce intercommunale à Boullay-les-Troux, le 10 octobre 2020.

Les travaux d'aménagement de cette nouvelle liaison ont débuté en octobre 2019. Sur une distance de **2,3 kilomètres**, cette piste emprunte l'ancienne voie de chemin de fer dite ligne de Sceaux qui n'est plus en service depuis 1939. Les différents usagers, à pied et à vélo (VTC, vélos de ville, etc.), peuvent désormais emprunter cette voie **de manière confortable et sécurisée**.

Les travaux d'aménagement du deuxième tronçon jusqu'à Limours suivront en 2021.

Resteront les travaux sur la partie des Yvelines et la boucle sera bouclée...

Service transports

transports@cc-paysdelimours.fr | 01 64 90 79 00

Bien vivre ensemble

L'action sociale reste une compétence majeure pour les communes à laquelle elles restent très attachées. La Communauté de Communes du Pays de Limours (CCPL), au travers de sa compétence facultative, intervient en partie dans ce domaine afin de venir en aide aux personnes les plus fragiles.

La résidence Boissière

Sur le territoire de la CCPL, 4 structures accueillent les personnes âgées. Il existe 2 résidences autonomie, la résidence Boissière à Briis-sous-Forges et la résidence de l'Allée aux Moines à Limours, ainsi que 2 maisons de retraite, le Château de la Fontaine aux Cossons à Vaugrigneuse et le Village à Angervilliers.

La résidence autonomie Boissière est une résidence non médicalisée, **destinée à l'ensemble des familles des 14 communes du territoire**. Elle permet à des personnes retraitées valides de vivre leur retraite en conciliant indépendance et sécurité. Située à Briis-sous-Forges, la RPA propose 63 studios de 35 m², avec terrasse au rez-de-chaussée ou balcon pour les logements en étage.

La résidence dispose d'un jardin aménagé, d'une grande terrasse et d'un parking.

Les résidents peuvent installer leurs meubles et aménager leur logement à leur guise.

Différents espaces communs sont mis à disposition, permettant ainsi de favoriser des relations privilégiées avec d'autres résidents et des personnes de l'extérieur. En 2020, **la CCPL a versé une subvention annuelle de fonctionnement de 37 875 euros au CCAS de Briis-sous-Forges, afin d'aider les résidents les plus démunis dans le paiement de leurs loyers.**

RPA Boissière

240 rue Boissière à Briis-sous-Forges
01 64 90 73 31

Fonds de solidarité pour le logement

Depuis le 1^{er} janvier 2017, **la CCPL adhère au Fonds de solidarité pour le logement (FSL 91)**, qui permet **une aide possible aux administrés les plus démunis**. L'adhésion pour l'année 2020 est de 4 090,50 euros, soit 0,15 centime par habitant.

Le FSL 91 est un groupement délivrant des aides financières qui permettent l'accès et le maintien dans le logement ainsi que la fourniture d'eau, d'énergie et de service téléphonique. Le FSL verse également des financements relatifs à l'accompagnement social lié au logement (ASLL) et une Aide à la gestion locative d'insertion (AGLI).

NOA CLIC

Nord-Ouest Autonomie - Centre local d'information et de coordination

Depuis 2017, dans le cadre de l'action pour le bien vieillir, la CCPL signe une convention avec le Centre local d'information et de coordination (CLIC) du Hurepoix, qui est implanté à Limours.

Fort d'une expérience de plus de 20 ans sur le territoire, le CLIC accompagne de nombreuses situations particulières, voire complexes, des personnes âgées, mais il est également présent auprès des aidants.

Depuis 2019, **le CLIC est devenu NOA (Nord-Ouest autonomie)** porté par l'hôpital des Magnolias.

Cette année, **la CCPL a attribué à NOA une subvention annuelle de 22 812 euros**, soit une participation de 4 euros par habitant de plus de 60 ans (5 703 administrés ont plus de 60 ans sur le territoire - source Insee 2015). Le soutien de la CCPL a permis à NOA d'effectuer ses différentes missions sur le territoire :

- Accueil, information, orientation et évaluation des besoins.
- Coordination des professionnels du secteur.
- Prévention et information auprès du public.
- Information des professionnels de la gérontologie.
- Observation des besoins du territoire.

NOA

2 rue de Marcoussis à Limours | 01 64 91 71 48

Aide à domicile en milieu rural

Depuis plus de 70 ans, l'Aide à domicile en milieu rural (ADMR) est le premier réseau associatif français de proximité et constitue une référence du service à la personne. Ce service est accessible aux familles, personnes âgées, personnes malades, personnes porteuses d'un handicap, afin de leur permettre de continuer à vivre à leur domicile dans les meilleures conditions.

Les équipes de l'ADMR sont essentiellement issues du territoire de la CCPL, permettant ainsi de développer une action de proximité et d'être au plus près des besoins et attentes des usagers. La CCPL attribue à l'ADMR une subvention de fonctionnement de 66 000 euros par an depuis 2015.

ADMR du canton de Limours

11, place du Général de Gaulle à Limours
01 64 91 11 84



Centre Médico-Psycho-Pédagogique

Le Centre médico-psycho-pédagogique (CMPP) diagnostique et traite, en cure ambulatoire, des patients de 5 à 18 ans dont les difficultés sont liées à des troubles psychologiques, des troubles de l'apprentissage ou des troubles du développement. Le CMPP propose une prise en charge médico-psychologique, des rééducations psychothérapeutiques ou psychopédagogiques sous l'autorité médicale, favorisant le maintien de l'enfant ou de l'adolescent dans son milieu familial, scolaire et social.

Le CMPP bénéficie d'un bâtiment construit par la CCPL après une mise à disposition d'un terrain appartenant à la ville de Limours, le tout étant géré par conventions.

CMPP

5 rue du Bac à Limours | 01 64 91 12 78

Aire d'accueil des gens du voyage

Créée en 2009, conformément au schéma départemental d'accueil des gens du voyage, **la CCPL dispose d'une aire d'accueil intercommunale de 8 emplacements** située à Limours.

Compte tenu de la nature des emplacements dits « de longue durée » (9 mois maximum) et conformément au règlement adopté par le Conseil Communautaire, l'aire est fermée durant les périodes estivales, afin de procéder aux opérations d'entretien et de maintenance. Les familles présentes sur l'aire d'accueil sont principalement constituées d'une population jeune : enfants, adolescents et jeunes adultes.



Le **Syndicat mixte de gestion de l'habitat du voyageur (SYMGHAV)** assure la gestion de l'Aire d'accueil des gens du voyage (AAGV) depuis juillet 2015.

AAGV

Chemin de l'accueil, lieu-dit Les Pavillons à Limours
01 69 88 13 30 (SYMGHAV)

Chiffres clés

Subventions de la CCPL :

- 37 875 € au CCAS de Briis-sous-Forges pour la RPA Boissière.
- 22 812 € à NOA.
- 66 000 € à l'ADMR.
- 43 934 € au SYMGHAV pour les 8 emplacements de l'aire d'accueil pour les gens du voyage située à Limours.

Programme local de l'habitat (PLH)

Une stratégie intercommunale en faveur de l'habitat

La Communauté de Communes a souhaité s'engager volontairement dans l'élaboration d'un Programme local de l'habitat (PLH), **prévu sur 6 années (2022-2027)**, alors qu'elle n'a aucune obligation juridique compte tenu d'un nombre d'habitants inférieur à 30 000.

Une stratégie intercommunale est établie en faveur d'un **habitat équilibré, diversifié et durable**, dans un contexte de croissance démographique et urbaine maîtrisée. Le PLH sera élaboré pour l'ensemble des 14 communes membres de la CCPL. Il comporte un

diagnostic, un document d'orientations stratégiques et un programme d'actions.

Le 5 mars 2020, le Conseil communautaire s'est rassemblé et a délibéré par une prise d'acte du travail effectué par le comité de pilotage PLH, en précisant qu'il était laissé aux nouvelles équipes municipales (2022-2027) le soin de se réunir après les élections et de débattre sur le diagnostic, les orientations et le programme d'actions du projet.

Un service d'accompagnement de proximité

Afin d'accompagner les demandeurs d'emploi, la Communauté de Communes du Pays de Limours (CCPL) met à disposition un service gratuit d'accueil très individualisé auprès des administrés pour que chaque personne soit guidée dans ses démarches face à l'emploi, la formation et l'orientation.

Partenaires

Le service emploi entretient un partenariat avec les entreprises du territoire. Il offre aux entreprises des réponses adaptées à leurs besoins de recrutement. La CCPL travaille en étroite collaboration avec les partenaires locaux et institutionnels comme le **Fonds social européen (FSE)**, la **Mission locale des 3 vallées (ML3V)**, **Pôle emploi**, la **CAF de l'Essonne**, **Essonne Mobilités**, le **Centre d'information et de recrutement des forces armées (CIRFA)**, et la **Maison de l'emploi, de l'insertion et de la formation (MEIF)**.



Accompagnement à l'emploi

Les deux conseillères en insertion professionnelle de la CCPL accompagnent les demandeurs d'emploi dans la concrétisation de leur projet professionnel, qu'il soit de mobilité professionnelle ou de création d'entreprise. Elles apportent des conseils personnalisés et adaptés à chaque profil.

En 2020, **464 personnes ont bénéficié d'un accompagnement à l'emploi** :

- 114 adultes, dont 39 âgés de 50 ans et plus.
- 95 adultes, dont 33 âgés de 50 ans et plus, bénéficient d'un accompagnement renforcé en intégrant les Plans locaux pluriannuels pour l'insertion et l'emploi (PLIE).
- 255 jeunes suivis par la ML3V (9 jeunes âgés de 16 et 17 ans, 84 jeunes âgés de 18 à 21 ans, 162 jeunes âgés de 22 à 25 ans).

Malgré les contraintes liées à la crise sanitaire, les deux conseillères en insertion professionnelle ont **maintenu le contact au quotidien avec les demandeurs d'emploi** pour lutter contre l'isolement. Les entretiens se sont déroulés en visioconférence et par téléphone sur toute la durée du confinement. Ils ont repris en présentiel à partir du 11 mai 2020.

Accompagnement renforcé

L'une des difficultés des demandeurs d'emploi est l'isolement dans les démarches de recherche d'emploi. Dans un contexte sanitaire complexe où le marché de l'emploi évolue, les demandeurs se retrouvent parfois en perte de confiance.

L'accompagnement renforcé consiste à apporter un soutien régulier et individualisé.

Les conseillères d'insertion coordonnent l'ensemble des outils ainsi que les partenariats relatifs à l'action sociale et à l'emploi du territoire. Le Fonds social européen, via la MEIF, finance un accompagnement renforcé pour les demandeurs d'emploi les plus en difficulté.

L'adhésion de la CCPL à l'association MEIF permet d'actionner d'autres leviers d'aides avec la mise en place de différents ateliers de remobilisation vers l'emploi (bilan de compétences, cours de français à visée professionnelle, remise à niveau en français, anglais et informatique, atelier « 2 jours pour booster votre recherche d'emploi », etc.).

La CCPL travaille également avec les **Centres communaux d'action sociale (CCAS)** du territoire. Les conseillères emploi peuvent recevoir les demandeurs d'emploi au sein des CCAS en cas de difficultés de déplacement. Une permanence du service emploi a été assurée une

fois par mois au sein du **Carrefour des solidarités**, l'épicerie sociale du territoire basée à Limours.

Accès à la formation

La CCPL accueille, conseille et accompagne les salariés ou demandeurs d'emploi dans la construction et la mise en œuvre de leurs projets de formation avec l'aide de plusieurs outils et partenaires tels que :

- Antenne de proximité pour la Validation des acquis de l'expérience (VAE).
- Intervention d'un prestataire, le Dispositif académique de bilan et mobilité (DABM), pour les bilans de compétences.

Ces dispositifs ont permis de suivre 83 personnes dans le cadre de la formation :

- 23 bilans de compétences.
- 6 soutiens psychologiques.
- 54 ciblage VAE.

Boîtes à outils

Afin d'aider et accompagner les personnes dans leur recherche d'emploi, différents outils gratuits sont mis à leur disposition :

- Ateliers d'aide pour la recherche d'emploi (CV, lettre de motivation).
- Simulation d'entretien d'embauche.
- Suivi individuel avec une conseillère référente.
- Accès libre ou guidé à un espace informatique et de documentation.
- Un site Internet avec les offres d'emploi disponibles 24 h/24, outil attractif et incontournable pour les demandeurs d'emploi qui permet un traitement réactif des candidatures reçues.

Et pour les moins de 26 ans...

Le service emploi aide les jeunes scolarisés à la recherche d'un contrat en alternance ou d'un stage.

Opération jobs d'été

Compte tenu de la situation sanitaire sur cette période, l'opération jobs d'été 2020, initialement prévue le 29 avril 2020, a été annulée.

Habituellement, l'action est organisée sur un après-midi, permettant aux entreprises locales de pourvoir leurs emplois saisonniers, et aux étudiants de trouver un job d'été en se familiarisant avec la vie active. Deux ateliers d'aide sont proposés dans le but d'aider à élaborer un CV et une lettre de motivation, ainsi qu'à préparer un entretien d'embauche.

Mission locale

La **Mission locale des 3 vallées (ML3V)** s'adresse à tous les jeunes du territoire âgés de 16 à 25 ans, car il est essentiel de favoriser les liens entre jeunes et structures.

La ML3V reçoit les jeunes au sein de ses deux antennes :

- à Briis-sous-Forges dans les locaux du siège de la CCPL (lundi, mardi et mercredi) ;
- à Limours dans les locaux communaux, au Studio, 1 rue Michel Berger (jeudi et vendredi après-midi).

Forum des métiers et des formations 11^e édition, samedi 29 février 2020



Forum des métiers et des formations 2020.

En partenariat avec les deux collèges du territoire, le service emploi a organisé le 11^e forum des métiers et des formations sur la matinée du samedi 29 février 2020 au collège de Briis-sous-Forges.

Ce forum s'adresse aux élèves de 3^e des collèges de Briis-sous-Forges et de Limours, ainsi que quelques 4^e choisis par les responsables de chaque établissement. Il permet aux jeunes de s'informer sur les différentes professions qui les intéressent. Pour cette édition, il y a eu 73 intervenants (parents d'élèves, écoles et étudiants) qui sont venus échanger avec les jeunes.



Affiche réalisée par les collégiens.

Service emploi

emploi@cc-paysdelimours.fr | 01 64 90 80 81

Aux côtés des acteurs du territoire

La politique culturelle, patrimoniale et touristique de la Communauté de Communes du Pays de Limours est réalisée par le biais de l'aide aux projets culturels des territoires. Les actions d'aide culturelles de la CCPL viennent en complément et en soutien à l'offre communale si cette action cible le territoire de la CCPL.

Soutien aux actions culturelles

La Communauté de Communes développe ses actions propres, mais s'investit également dans l'accompagnement des initiatives locales d'intérêt intercommunal. Ce soutien s'exerce aussi bien par le prêt de matériel scénique, que par le prêt de salles (Claude Daragon au siège de la CCPL et la chapelle au domaine de Soucy). La CCPL apporte également un soutien financier par le biais d'appels à projets dont l'intérêt intercommunal et la portée culturelle patrimoniale ou touristique sont appréciés en commission.

9 projets ont été soutenus en 2020 pour un montant de **4 000 euros**.

La CCPL a renouvelé son soutien à hauteur de 20 000 € à la **Compagnie Théâtrale de la Cité**, en résidence au **Théâtre de Bligny**, afin de pérenniser son action sur le territoire.

La CCPL soutient également des projets associatifs comme le festival culturel inter-associatif **Méli-Mélo** et le parcours de l'association **Hélium**.

Temps forts 2020

• Les Hivernales

Les Illusionnistes au Théâtre de Bligny

Le service culturel intercommunal s'associe depuis 2016 au festival **Les Hivernales** porté par la compagnie **Atelier de l'Orage** et soutenu par le Département de l'Essonne. Ainsi, elle propose depuis 4 ans, en février/mars, un programme de spectacles associé à des actions de sensibilisation dans les écoles. En 2020, le festival était articulé autour d'une nouvelle forme de la magie et de mentalisme avec la compagnie **Les Illusionnistes**.

Une représentation du spectacle « **Puzzling** » a eu lieu le samedi 1^{er} février 2020 au Théâtre de Bligny. La salle était complète avec 197 personnes qui assistaient à cette représentation.



« Puzzling » avec Les Illusionnistes au Théâtre de Bligny.

9 séances de sensibilisation avec les artistes ont été organisées en amont du spectacle dans les écoles d'Angervilliers, Boullay-les-Troux, Briis-sous-Forges, Forges-les-Bains, Janvry, Les Molières, Limours et Pecqueuse.

• Exposition de peinture au siège de la CCPL

La CCPL accueillait l'exposition « **Peintures passionnément** » avec 120 œuvres de 30 artistes briissois du 26 février au 2 mars 2020.

Chiffres clés

- Une aide pérenne de 20 000 € à la Compagnie Théâtrale de la Cité du Théâtre de Bligny pour son action sur le territoire.
- 4 000 € pour 9 projets culturels d'intérêt intercommunal.
- 2 espaces d'exposition, 1 scène mobile, 150 m² de praticable, du matériel scénique et d'exposition.



• Marché Art et Terroir organisé par Essonne Tourisme

Le week-end des 3 et 4 octobre 2020, notre territoire recevait le **marché Art et Terroir 100 % essonnien à la petite ferme de Janvry**.

Ce nouveau rendez-vous à la **découverte du « made in Essonne »** réunissait de nombreux partenaires des savoir-faire essonniers, producteurs locaux et artisans d'art, qui ont eu à cœur de faire découvrir au public leur passion à travers des produits d'exception et des créations uniques. Des producteurs locaux du Pays de Limours comme **Inkraft Beer Company** située à **Saint-Jean de Beauregard** et **La Fabrique à Alcools** située à **Pecqueuse** présentaient leurs produits. La CCPL animait par ailleurs un stand de présentation des activités touristiques et du patrimoine du Pays de Limours. Durant le week-end, de nombreuses animations ont été organisées comme la visite du parc animalier de Janvry, des jeux-concours, des démonstrations, des randonnées ou encore des dégustations.

• Journée du Patrimoine et marche de Printemps

Depuis février 2020, l'impact de l'épidémie de Covid-19 sur le monde de la culture du territoire est considérable. Pour la CCPL, deux événements ont dû être annulés en raison de la crise sanitaire : la marche de Printemps et la journée du Patrimoine.

Valorisation de l'activité culturelle locale

Dans le cadre des actions destinées à valoriser les actions culturelles locales, le service culturel de la CCPL s'est doté d'un nouveau matériel scénique. Compte tenu de la forte demande des associations et des communes en termes de besoins scéniques, la CCPL a investi dans l'achat de praticables pour une surface de scène de 150 m². **Ce matériel est mis à la disposition des communes et des associations qui en font la demande, selon un planning de réservation. Le montage et le transport de cette scène sont à la charge de l'emprunteur.**



Marché Art et Terroir 100 % essonnien à la ferme de Janvry.

Sport

La CCPL est propriétaire et assure l'entretien de 4 équipements sportifs :

- la Halle des Sports et Le Nautilus à Limours ;
- le Gymnase et le Dojo à Briis-sous-Forges.

Les communes gèrent les créneaux demandés par les associations de la CCPL et les établissements scolaires qui en font la demande, ces dernières sont ponctuellement accompagnées par la CCPL dans leurs recherches. Les attributions sont faites suivant les disponibilités des salles et des créneaux.

Service culture, patrimoine et tourisme

service.culturel@cc-paysdelimours.fr
01 64 90 01 40

Vers un développement plus responsable

Durant l'année 2020, les restrictions sur les déplacements en raison du Covid-19 ont entraîné une baisse des émissions de gaz à effet de serre et de la pollution de l'air. Mais ce fléchissement n'aura qu'un impact limité et illustre l'importance d'un changement de pratiques. C'est pourquoi, en dépit des contraintes sanitaires, la Communauté de Communes du Pays de Limours a poursuivi l'élaboration de dispositifs en faveur d'un modèle de société plus respectueux de l'environnement et des personnes.

La co-construction du programme d'actions du plan climat-air-énergie territorial

Le **Plan climat-air-énergie territorial (PCAET)** est le principal outil de programmation, stratégique et opérationnel, de la Communauté de Communes pour apporter une réponse à trois défis qui appellent une approche combinée au niveau local : le changement climatique (pour à la fois l'atténuer et s'y adapter), la qualité de l'air (pour la préserver et l'améliorer) et la transition énergétique (pour réduire les consommations d'énergie et augmenter la part de la production d'énergies renouvelables).

Le 5 mars 2020, le Conseil communautaire a pris acte d'un projet de plan comportant **37 grandes actions** diversifiées et échelonnées sur une période de **6 ans** en vue de répondre aux enjeux évoqués et de soutenir une dynamique territoriale cohérente et structurante. Dans la perspective des élections municipales et communautaires du printemps 2020, le Conseil a également décidé qu'il appartenait à la nouvelle équipe intercommunale de compléter et finaliser le projet, puisque c'est celle-ci qui aura la charge de le concrétiser par la suite.

L'élaboration du plan d'actions s'est donc effectuée dans la continuité du travail initié avec le **Cabinet Lamy Environnement** et la démarche **Cit'ergie**, par le biais d'études et de **concertation avec les élus, communes, institutions, associations, entreprises et citoyens**. Ces actions sont progressivement formalisées dans des fiches spécifiques qui précisent, de manière transparente, leur contexte, leur contenu, leurs objectifs, les acteurs impliqués, les moyens associés et des indicateurs de suivi.



Par ailleurs, la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités a enjoint les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI) engagés dans la conception d'un PCAET

d'adopter, en complément, un plan d'action de réduction des émissions de polluants atmosphériques avant le 1^{er} janvier 2022. Il s'agit donc de renforcer le volet air du PCAET suivant des modalités plus ambitieuses encore à définir.

Un groupe de travail issu de la commission environnement s'y emploie activement afin de soumettre le PCAET au vote du Conseil, courant 2021, en ayant intégré ce nouveau plan « air ».

**Plan
Climat
Air
Énergie
Territorial**
du PAYS DE LIMOURS



Le partenariat entre le projet alimentaire territorial de la CCPL et celui de Sud Yvelines

Le **Projet alimentaire territorial (PAT)** de la Communauté de Communes a pour ambition de fédérer les différents acteurs du territoire en faveur d'une **alimentation durable, locale, accessible et de qualité**, répondant ainsi à des enjeux sociaux, économiques, sanitaires et environnementaux. C'est pourquoi cette démarche est adossée à celle du PCAET et leur élaboration progresse en interaction, s'enrichissant l'une l'autre.

Fin 2019, un rapprochement avait été initié avec le **PAT du sud Yvelines**, porté par le **Parc naturel régional (PNR) de la Haute Vallée de Chevreuse et la Bergerie nationale**, pour concevoir un diagnostic complémentaire partagé sur la production agricole locale. Ce partenariat s'est poursuivi par l'identification de deux actions communes.

La première prendra la forme d'une expérimentation autour d'**ateliers et de formations de sensibilisation à l'alimentation durable** initiée auprès des écoles et des personnels des communes volontaires de la CCPL. La seconde consiste à recenser et référencer les productions locales issues du périmètre de l'intercommunalité en vue d'actualiser la plaquette circuits-courts du PNR et d'enrichir une future base de données en ligne accessible au public.

L'élaboration d'une nouvelle convention de gestion du domaine de Soucy

La pandémie a fortement impacté la fréquentation du **domaine de Soucy** : d'une part, son accès a été fermé au public la majeure partie du printemps par un arrêté préfectoral qui concernait l'ensemble des espaces naturels sensibles en Essonne, et d'autre part, plusieurs événements qui y étaient prévus, notamment

la **Fête de la Nature** ou les **Secrets de Jardin**, ont dû être annulés par mesure de précaution.

Cependant, l'arrêté municipal du 16 novembre 2020 de la mairie de Fontenay-lès-Briis, pris en accord avec la CCPL, a autorisé l'ouverture du parc pendant la période hivernale afin de donner la possibilité aux habitants du territoire, dans le respect des gestes barrière, de se ressourcer dans cet îlot de nature dans un contexte de restriction des déplacements.

Par ailleurs, le précédent plan de gestion quinquennal du domaine étant arrivé à terme en 2019, le **département de l'Essonne**, le **Syndicat de l'Orge**, le **PNR de la Haute Vallée de Chevreuse** et la **CCPL** se sont associés pour concevoir une **nouvelle convention de gestion** qui permette de mutualiser leurs ressources en vue de **préserver la biodiversité du site, de maintenir et valoriser ses qualités paysagères, et de mieux accueillir et sensibiliser la population**.

Sur ce dernier point, la CCPL prépare en parallèle une **malle pédagogique** à destination des scolaires dans le but d'utiliser le domaine de Soucy comme vecteur d'éducation à l'environnement. Une fois la convention votée, ses objectifs se traduiront par la mise en application d'un programme technique et financier sur 5 ans qui sera porté conjointement par les quatre partenaires.

Les perspectives pour 2021

L'année 2021 sera en partie ce qu'aurait dû être l'année 2020, si cette dernière n'avait pas été aussi complexe. Elle traduira le passage de la phase de programmation à la phase d'exécution des différents plans dont le suivi et l'évaluation devront être encadrés par une gouvernance dont il reste à déterminer les contours, étant entendu que leur réussite implique une dimension collective à encourager et à faire vivre.



Le domaine de Soucy.

À l'écoute des demandes communales

La Communauté de Communes du Pays de Limours intervient dans les 14 communes, à leur demande, par la mise à disposition de moyens humains et matériels pour diverses interventions techniques.

Services aux 14 communes

Les agents des services techniques de la CCPL sont intervenus dans les 14 communes plus de 300 heures chaque année, avec le matériel intercommunal comme la mini-pelle, le tracteur Massey et le tracteur Ferrari.

La CCPL finance l'entretien des accotements des **voies communales** des 14 communes.

Un marché permet la réalisation du fauchage deux fois par an.

Les sites entretenus

La Communauté de Communes gère et entretient **16 sites recevant du public** :

- Aire d'accueil des gens du voyage à Limours.
- Parc d'activités Bel-Air à Fontenay-lès-Briis.
- Siège de la CCPL à Briis-sous-Forges.
- Centre médico-psycho-pédagogique à Limours.
- Gare autoroutière et ses 2 quais à Briis-sous-Forges.
- Maison des associations sociales à Limours.
- Gymnase à Briis-sous-Forges.
- Le Nautilus à Limours.
- Halle des Sports à Limours.
- Parc du domaine de Soucy à Fontenay-lès-Briis.
- Chapelle du domaine de Soucy.
- Pôle petite enfance à Soucy.
- Accueil collectif de mineurs à Soucy.
- Multi-accueil à Gometz-la-Ville.
- Crèche parentale Les Oisillons à Boullay-les-Troux.
- Ancien site TDF aux Molières.

Les grands chantiers 2020

- Installation de bornes de chargement pour véhicules électriques (gare autoroutière, parking du domaine de Soucy).
- Aménagement de vestiaires et d'une salle de restauration dans le bâtiment des services techniques à Fontenay-lès-Briis, appelé « Les Marronniers ».
- Remplacement et mise aux normes de la chaudière du siège de la CCPL.



- Réalisation d'une liaison douce intercommunale entre Boullay-les-Troux (gare) et la limite des départements de l'Essonne et des Yvelines (voir page 21).

Chiffres clés

- 1 service permanent aux 14 communes.
- 4 agents des services techniques dédiés aux travaux, dont 1 agent partagé avec le service transports (gare autoroutière).
- 16 sites entretenus.
- Plus de 300 heures d'intervention par an dans les communes.
- Plus de 130 heures annuelles d'intervention sur les sites de la CCPL.
- 203 km linéaires de bas-côtés, dont 60 km de chemins de randonnée, fauchés 2 fois par an.
- 12 hectares d'espace vert et de haies entretenus sur 13 sites, dont 9 entretenus par deux entreprises d'espaces verts.
- 7,3 km réhabilités en véloroute pour la Véloscénie, sur l'ancienne voie ferrée de Paris-Chartres.



Liaison douce intercommunale entre Boullay-les-Troux (gare) et la limite des départements de l'Essonne et des Yvelines.

- Mise aux normes de sécurité et d'accessibilité du parvis d'accès au siège de la CCPL et au gymnase intercommunal à Briis-sous-Forges : renouvellement de l'éclairage extérieur.
- Construction du Lieu d'accueil enfants parents (LAEP) intercommunal, appelé « À petits pas », à Forges-les-Bains.

L'agenda d'accessibilité programmée

La CCPL s'est engagée sur la mise en place d'un Agenda d'accessibilité programmée (Adap) pour tous ses établissements recevant du public. Ce programme s'étend sur 6 ans à compter de 2017 pour un montant total de 116380 euros.

Services techniques

services-techniques@cc-paysdelimours.fr
01 64 90 80 49

Lieu d'accueil enfants parents (LAEP).



2020 : une situation maîtrisée

L'exercice budgétaire s'est avéré particulièrement délicat dans une année 2020 marquée par la crise sanitaire et dont l'impact financier global ne peut pas encore être totalement mesuré. Dans ce contexte particulier en terre inconnue la Communauté de Communes du Pays de Limours a réussi un exercice complexe mais maîtrisé.

Les résultats de clôture et résultats réels pour l'exercice 2020 sont les suivants (compte administratif) et sont conformes à ceux du compte de gestion du comptable du Trésor Public :

	Fonctionnement	Investissement	Global
Recettes réalisées	15 787 586 €	914 886 €	16 702 472 €
Dépenses réalisées	14 596 289 €	1 988 576 €	16 584 866 €
Résultat de l'exercice	1 191 296 €	-1 073 689 €	117 606 €
Reprise antérieure	2 244 159 €	3 090 936 €	5 335 096 €
Résultat de clôture	3 435 456 €	2 017 247 €	5 452 703 €
(-) Restes à réaliser Dépenses	0,00 €	688 715 €	688 715 €
(+) Restes à réaliser Recettes	0,00 €	1 096 535 €	1 096 535 €
Résultat réel	3 435 456 €	2 425 067 €	5 860 523 €

Budget 2020

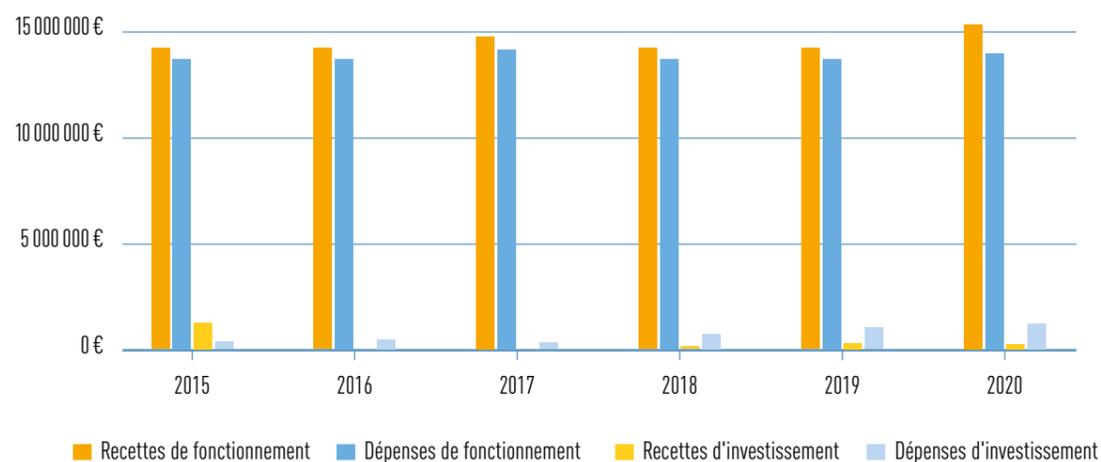
Section de fonctionnement

Les taux de réalisation à la clôture de l'exercice des dépenses de fonctionnement sont de 82,47 % et de 89,20 % pour les recettes de fonctionnement. Le résultat pour l'exercice 2020 est excédentaire de 1 191 296,44 € et après prise en compte du résultat antérieur, le résultat de clôture de fonctionnement est excédentaire de 3 435 456,26 €.

Section d'investissement

À la clôture de l'exercice 2020, le taux de réalisation des dépenses d'investissement est de 25,55 % contre 19,16 % en 2019 et de 33,34 % pour les recettes d'investissement. Le résultat pour l'exercice 2020 est déficitaire de 1 073 689,84 € et après prise en compte du résultat antérieur excédentaire, le résultat de clôture de la section d'investissement est bénéficiaire de 2 017 247,04 €. Après prise en compte des reports, tant en dépense qu'en recette, le résultat réel de la section est bénéficiaire de 2 425 067,53 €.

Évolution des recettes et dépenses



Focus sur la dotation globale de fonctionnement

La Dotation globale de fonctionnement (DGF), instituée par la loi du 3 janvier 1979, est un prélèvement opéré sur le budget de l'État et distribué aux collectivités locales. Elle est stable depuis 3 ans.

	DGF	Variation DGF	DGF par habitant	DGF par habitant (moyenne nationale)
2015	1 751 828 €	-	65 €	56 €
2016	1 550 784 €	-11.48 %	57 €	51 €
2017	1 416 408 €	-8.67 %	52 €	48 €
2018	1 360 193 €	-3.97 %	50 €	48 €
2019	1 356 624 €	-0.26 %	50 €	48 €
2020	1 360 413 €	0.28 %	50 €	48 €

Frais de personnel

Les frais de personnel sont stables depuis plusieurs années et inférieurs à la moyenne nationale.

	Charges de personnel	Variation charges de personnel	Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	Dépenses de personnel / DRF - Moyenne nationale
2015	2 680 421 €	-	19.69 %	38.3 %
2016	2 560 042 €	-4.49 %	19.17 %	38.9 %
2017	2 667 472 €	4.2 %	19.32 %	39.2 %
2018	2 596 127 €	-2.67 %	19.32 %	39.2 %
2019	2 795 161 €	7.67 %	20.15 %	39.2 %
2020	2 762 299 €	-1.18 %	19.53 %	39.2 %

Dettes

La dette, après avoir augmenté en 2019 à la suite de l'emprunt pour les travaux de rénovation de la Résidence Boissière à Briis-sous-Forges, est stable et inférieure à la moyenne nationale.

	Dettes au 31/12	Variation Dette	Emprunts nouveaux	Encours de dette par habitant	Encours de dette par habitant - Moyenne nationale
2015	1 388 441 €	-	0 €	52 €	184 €
2016	1 124 541 €	-19.01 %	0 €	41 €	181 €
2017	921 484 €	-18.06 %	0 €	34 €	192 €
2018	718 428 €	-22.04 %	0 €	26 €	192 €
2019	2 815 371 €	291.88 %	2 300 000 €	103 €	192 €
2020	2 558 158 €	-9.14 %	0 €	93 €	192 €

Investissements

Les principales réalisations 2020 représentent un montant total de **1 413 868 € hors subventions**.

Libellé des opérations	Montant budgété	Réalisé en 2020
Opérations du contrat de territoire	55 462 €	25 130 €
Opérations du plan de relance	62 206 €	45 432 €
Opérations construction et aménagement du LAEP	324 432 €	109 781 €
Opération de l'agenda d'accessibilité programmée	290 000 €	9 217 €
Aménagement de la liaison douce tracé nord	573 471 €	572 378 €
Aménagement de la liaison douce tracé sud	135 008 €	12 990 €
Achats d'immobilisation	200 000 €	126 821 €
Études	78 428 €	8 136 €
Aménagement et travaux sur patrimoine bâti et non bâti	550 980 €	114 830 €
Création d'un tiers lieu	1 066 527 €	300 150 €
Gare autoroutière - études, travaux, équipement	130 000 €	32 033 €
Achat parties communes Marronnier pour revente Fontenay	65 000 €	56 970 €
Total investissement hors subvention	3 531 513 €	1 413 868 €
Subventions versées dont résidence Boissière	2 806 045 €	58 545 €
Total investissement	6 337 559 €	1 472 413 €

Un service adapté

Afin d'informer les administrés du territoire sur les projets et services intercommunaux, la Communauté de Communes du Pays de Limours communique quotidiennement via ses outils de communication digitaux et papier.

Le site Internet

cc-paysdelimours.fr

Le site Internet est l'outil principal de communication au service de tous, élus, communes, administrés, entreprises et partenaires. Interlocuteur virtuel privilégié, il fait preuve d'une forte attractivité.

Bilan des consultations

331 960 pages vues en 2020 contre 265 122 pages vues en 2019 soit 66 838 pages vues supplémentaires (augmentation de 25 % de 2019 à 2020).

Les pages les plus visitées du site web sont :

- 1 L'accueil.
- 2 Les offres d'emploi.
- 3 L'accueil de loisirs avec le portail famille.
- 4 Le réseau de transports du Pays de Limours avec les horaires et plans de lignes de bus.
- 5 Les actualités.
- 6 L'agenda.

En 2020, le service communication a travaillé sur un projet de refonte du site Internet de la CCPL.

L'agenda culture et loisirs

L'ensemble de l'offre événementielle (culture, sport, loisirs) de la Communauté de Communes peut être annoncé sur un même support. Afin de proposer leurs événements, les mairies, associations et partenaires locaux, sont invités à compléter un formulaire en ligne, au moins 10 jours avant la date de la manifestation. Les informations doivent être complètes et les photos en haute définition et libres de droits. Le service communication valide les projets et leur mise en ligne.

L'agenda fonctionne via **Apidae**, une plateforme de travail collaborative avec d'autres organismes comme le **Comité départemental du tourisme de l'Essonne**. Apidae permet de créer, enrichir, lier et exploiter les données touristiques de notre territoire.

L'agenda a été consulté **3 329 fois en 2020** contre 3 786 fois durant ses 4 premiers mois d'existence en 2019. Nous pouvons dire que ces 3 329 consultations correspondent aux 2 premiers de l'année 2020 puisqu'à partir de février 2020, la France est entrée en situation de crise sanitaire. Depuis cette date, il n'y a eu presque aucune possibilité d'organiser des événements grand public dédiés à la culture et aux loisirs.

Les réseaux sociaux

En janvier 2020, la CCPL comptait **968 abonnés Facebook** et **316 abonnés Twitter** contre 590 abonnés Facebook et 213 abonnés Twitter en janvier 2019.

 @CCPAYSDDELIMOURS

La newsletter

La lettre d'information électronique est envoyée à plus de 1 800 personnes s'étant inscrites sur le site web pour la recevoir. La dernière version parue est accessible en ligne sur la page d'accueil du site Internet. 7 lettres électroniques ont été envoyées en 2020. Il y figure toute l'information pour vivre au sein de la Communauté de Communes avec notamment les grandes actualités du territoire, les invitations et les retours en images des événements organisés par les services intercommunaux.

Une communication solidaire durant la crise Covid-19

Grâce à ses différents supports de communication, la CCPL a pu relayer **les actions d'aide et de soutien** durant la crise liée à l'épidémie de Covid-19. En effet, la Communauté de Communes du Pays de Limours a valorisé les **initiatives prises sur son territoire en matière d'entraide institutionnelle et associative**.

Rappelons quelques exemples, parmi tant d'autres.

• Don de matériel de protection, de nourriture, et d'autres équipements pour les personnels soignants du territoire et de l'Essonne

Les couturiers et couturières, amateurs ou professionnels, se sont investis dans la fabrication de masques en tissu, mais également de blouses et surblouses. Des entreprises, des artisans locaux, mais également des familles se sont lancés dans la fabrication de visières de protection pour les soignants des hôpitaux de Longjumeau, Bligny, des cabinets médicaux, des infirmières et infirmiers libéraux...

Des restaurateurs du territoire ont fait don de nourriture pour les personnels soignants.

• Initiatives en matière d'entraide

La CCPL s'est jointe à la préfecture de l'Essonne et au Département pour un appel à la solidarité auprès des entreprises et des acteurs publics du territoire afin de collecter des stocks de blouses, surblouses et autres matériels indispensables à destination des hôpitaux et Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD). Les commerçants des communes se sont mobilisés pour les personnes les plus vulnérables, pour le personnel de santé et pour les pompiers et les gendarmes (livraisons à domicile, dons, collecte de dessins et petits mots d'enfants pour la résidence Boissière, etc.).

Le Mag, toute l'information pour vivre votre territoire



Le Mag est un outil de communication à l'intention des habitants du territoire afin de les informer régulièrement de l'avancée des projets et du développement des services publics communautaires. Un numéro a été édité en 2020 au mois de **mars**, juste avant le premier confinement lié à la crise sanitaire.

L'imprimerie

Un service pour les communes

L'imprimerie intercommunale est un service logistique gratuit mis à disposition des 14 communes du territoire. Même si la Communauté de Communes n'a pas de compétence obligatoire en la matière, elle a décidé de poursuivre cette activité entièrement dédiée aux communes en gardant les règles d'accès, d'organisation et d'utilisation des machines.

234 402 tirages (pages), dont 190 234 pour les communes, ont été réalisés en 2020 contre 971 896 tirages (pages), dont 864 324 pour les communes en 2019. Cette différence s'explique par la crise sanitaire de 2020.

• Service imprimerie pour les communes

imprimerie@cc-paysdelimours.fr
01 64 90 01 40



Chiffres clés

- 1 agenda culture et loisirs intercommunal.
- 331 960 pages consultées sur cc-paysdelimours.fr.
- 1 841 abonnés à la newsletter.
- 968 abonnés Facebook.
- 316 abonnés Twitter.

Autres supports de communication

En décembre 2020, la CCPL éditait son rapport d'activité 2019 tiré en 400 exemplaires. Le service communication conçoit les affiches et flyers des services.

• Service communication

communication@cc-paysdelimours.fr
01 64 90 74 06

Communes	Nombre de tirages	tirages
Angervilliers	2 819	1 %
Boullay-les-Troux	6 991	3 %
Briis-sous-Forges	44 648	19 %
Courson-Monteloup	-	0 %
Fontenay-lès-Briis	35 903	15 %
Forges-les-Bains	13 450	6 %
Gometz-la-Ville	29 376	13 %
Janvry	16 032	7 %
Les Molières	3 854	2 %
Limours	7 134	3 %
Pecqueuse	201	0 %
Saint-Jean de Beaugard	2 148	1 %
Saint-Maurice-Montcouronne	25 573	11 %
Vaugrigneuse	2 105	1 %
Total pour les 14 communes	190 234	81 %
CCPL	44 168	19 %
Total global	234 402	100 %

Les 14 communes



Angervilliers



Boullay-les-Troux



Briis-sous-Forges



Courson-Monteloup



Fontenay-lès-Briis



Forges-les-Bains



Gometz-la-Ville



Janvry



Les Molières



Limours



Pecqueuse



Saint-Jean de Beauregard

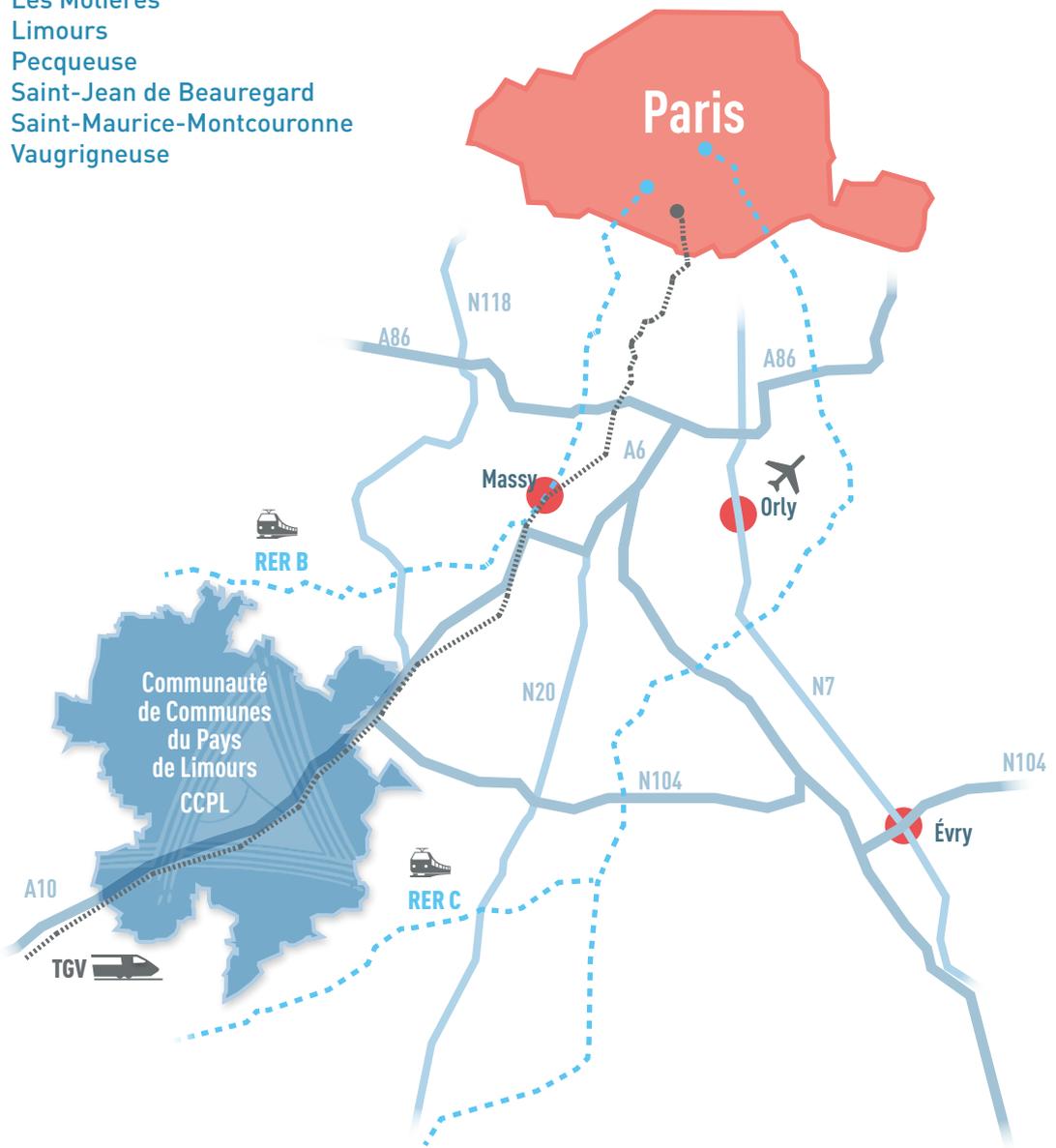


Saint-Maurice-Montcouronne



Vaugrigneuse

- Angervilliers
- Boullay-les-Troux
- Briis-sous-Forges
- Courson-Monteloup
- Fontenay-lès-Briis
- Forges-les-Bains
- Gometz-la-Ville
- Janvry
- Les Molières
- Limours
- Pecqueuse
- Saint-Jean de Beauregard
- Saint-Maurice-Montcouronne
- Vaugrigneuse



FORGES



GOMETZ-LA-VILLE

JANVRY

Limours



LES MOLIERES



Pecqueuse



Saint-Jean de Beauregard



Saint-Maurice-Montcouronne



Vaugrigneuse

Communauté de
Communes du
**PAYS de
LIMOURS**



Communauté de Communes du Pays de Limours (CCPL)

615 rue Fontaine de Ville - 91640 Briis-sous-Forges
01 64 90 79 00 - accueil@cc-paysdelimours.fr

cc-paysdelimours.fr



@CCPAYSDELIMOURS

